

Nous avons fait des études sur le coût et les bénéfices éventuels de la construction de pistes d'atterrissage dans les cas où l'on a demandé l'aide du gouvernement en exécution du programme d'aide aux petits aéroports.

Finalement, la Division en collaboration avec le contentieux, passe en revue et conseille le ministre dans le cas des décisions du Comité de transport aérien concernant les permis d'exploitation de lignes aériennes.

La Division de l'économie des chemins de fer et des transports routiers a contribué substantiellement à la rédaction de la loi nationale sur les transports. Depuis un an, l'évaluation économique et l'étude d'alternatives du projet de construction d'une chaussée d'accès à l'Île du Prince-Édouard ont nécessité la concentration d'une grande partie de nos efforts. Des prévisions ont été établies jusqu'à l'année 2,030, tandis que l'étude des autres possibilités a porté jusqu'à l'emploi de grands aéroglisseurs.

Nous achevons présentement une étude sur la rentabilité du prolongement de la saison de navigation dans le port de Churchill, au Manitoba. Un contrat important a été adjugé pour l'examen des ressources naturelles et du marché éventuel qui résulterait de la construction d'un chemin de fer reliant le transcontinental à partir du nord de la Colombie-Britannique jusqu'à la frontière de l'Alaska, en traversant le Yukon. En collaboration avec les Chemins de fer nationaux, l'étude d'une autre route a été entreprise au cours de l'année.

On a commencé la construction d'un modèle de système de transport du continent à Terre-Neuve afin de déterminer les meilleures méthodes de répartition du trafic entre les navires, les chemins de fer et les transports routiers, ce qui pourra guider le gouvernement dans ses décisions d'investissements et de subventions.

Nous travaillons de concert avec le ministère des Forêts et du Développement rural à la planification des moyens de transport dans les programmes de développement régionaux.

Finalement, nous avons fait le travail préparatoire et les enquêtes préliminaires en anticipation de la réglementation fédérale des transports routiers, qui suivra la proclamation de la Partie III de la loi nationale sur les transports.

Pour compléter le travail exécuté dans les sphères ferroviaire et routière, le ministre a annoncé récemment l'établissement d'une Division des transports urbains. Pour le moment, seul le chef de cette Division a été désigné et nous en sommes encore à la période d'organisation.

Un bref mémoire sur les transports urbains a été préparé à l'intention du groupe qui s'occupe du

logement et du développement urbain afin d'esquisser le programme envisagé. Jusqu'à présent, on s'est borné à l'adjudication d'un contrat en vue d'une étude générale des rapports entre l'efficacité des transports urbains et le produit brut national dans les principales agglomérations urbaines du Canada. Cette étude aboutira aux prévisions de la valeur nationale des améliorations dans ce secteur important, lesquelles permettront d'établir des priorités et des programmes préliminaires.

La Division de l'économie maritime a fait un certain nombre d'études sur la rentabilité d'améliorations des ports et des mouillages. Au cours de l'année, nous avons accordé la priorité à l'évaluation et aux prévisions du volume du trafic dans la Voie maritime en vue de déterminer la nécessité éventuelle de l'agrandissement ou du dédoublement des écluses. Cette étude est dirigée par un comité interministériel dont les conclusions ne sont pas encore disponibles aux fins de publication ou de discussion.

Dans le même ordre d'idées, nous avons entrepris en collaboration avec les services de la marine une étude de la politique régissant les ports nationaux et la réorganisation de leur administration. Cette Division fait partie de la Commission internationale conjointe qui étudie les niveaux des eaux des Grands lacs.

Au chapitre du travail confié depuis quelques années à des experts-conseils, nous avons de plus en plus recours aux spécialistes de la recherche opérationnelle, particulièrement dans le cas de la construction de maquettes, des programmes techniques et des autres méthodes d'étude des systèmes.

Le Ministère se trouve privé dans une certaine mesure de l'expérience acquise par ces experts-conseils, bien qu'il obtienne la possession des programmes d'ordinateurs qui pourront être applicables à la solution d'autres problèmes.

Vu la somme considérable de planification que l'on anticipe, surtout en ce qui a trait aux aéroports et aux transports urbains, mais aussi sur divers autres aspects des services aériens et maritimes, on nous a demandé d'organiser une petite division des recherches opérationnelles.

Le recrutement du personnel nécessaire se poursuit et il existe déjà de petites unités de recherche dans les services de l'air et de la marine. On anticipe que la nouvelle division saura coordonner le travail administratif et favorisera l'échange des connaissances